

1974 (4)

**RELEVÉ DES CONCLUSIONS  
ET DES DÉCISIONS ARRÊTÉES  
AU COURS DES ENTRETIENS  
ENTRE LE PREMIER MINISTRE  
DU QUÉBEC ET  
LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS**

M. Robert BOURASSA, Premier ministre du Québec, a été reçu à Paris, en visite officielle, du 3 au 6 décembre 1974. Il était accompagné de M<sup>me</sup> BOURASSA et de

- M. le sous-ministre des Affaires intergouvernementales et M<sup>me</sup> Arthur TREMBLAY;
- M. Paul DELL'ANIELLO, président de la Régie de la langue française;
- M. Jean-Guy FREDETTE, sous-ministre des Richesses naturelles;
- M. Charles BOULVA, président de la Société de développement de la Baie James;
- M. Romuald MIVILLE-DES-CHÊNES, chef du Protocole du gouvernement du Québec;
- M. Charles DENIS, directeur de l'Information au Conseil exécutif;
- M. Jean-Claude RIVEST, secrétaire législatif du Premier ministre;
- M. Paul ASSELIN, conseiller en relations internationales au ministère des Affaires intergouvernementales.

Le Premier ministre du Québec a été reçu par M. Valéry GISCARD d'ESTAING, Président de la République, qui l'a invité à se joindre au Conseil des ministres où a eu lieu un échange de vues sur la coopération franco-québécoise.

Il a été d'autre part reçu par:

- M. Jacques CHIRAC, Premier ministre;
- M. Jean SAUVAGNARGUES, ministre des Affaires étrangères;
- M. Jean-Pierre FOURCADE, ministre de l'Économie et des Finances;
- M. Norbert SEGARD, secrétaire d'État au Commerce extérieur;
- M. Bernard DESTREMAU, secrétaire d'État aux Affaires étrangères;
- M. Christian PONCELET, secrétaire d'État au Budget.

M. BOURASSA a également rencontré M. André BORD, secrétaire d'État aux Anciens Combattants.

Au cours des entretiens qui ont eu lieu à l'Hôtel Matignon sous la présidence des Premiers ministres français et québécois, les conclusions suivantes ont été arrêtées:

**1 Dix ans de coopération franco-québécoise**

Les entretiens ont permis de tracer un bilan de la première

décennie de la coopération franco-québécoise et de porter un jugement sur son orientation, ses moyens et ses résultats.

a) *Les ententes*

Les ententes signées depuis l'échange de lettres de 1964 entre le ministre de la Jeunesse du Québec et le président de l'Association pour l'organisation des stages en France (ASTEF) ont donné des résultats très satisfaisants. La première entente, de même que les suivantes, en particulier celle sur l'éducation de février 1965, celle sur la culture et la langue de novembre 1965 et le protocole de février 1968 créant l'Office franco-québécois pour la jeunesse, ont été à l'origine du développement considérable des échanges entre les deux pays. Les deux dernières ententes conclues au cours de l'année 1974 ont manifesté la volonté des deux gouvernements d'adapter selon les besoins et de compléter progressivement la coopération entre la France et le Québec. L'entente portant sur la couverture sociale des échanges franco-québécois fut signée le 19 juillet 1974. Les dispositions supplémentaires qui pourraient être adoptées pour compléter ce premier texte sont à l'étude. En second lieu, un avenant à l'entente conclue entre la Documentation française et l'Éditeur officiel du Québec en 1967 fut signé à Paris le 17 octobre 1974 par le directeur de la Documentation française et l'Éditeur officiel du Québec. Ce texte précise et étend le champ d'application de l'entente de 1967 et témoigne d'une volonté de collaborer plus étroitement dans le domaine de l'édition, en donnant aux deux organismes l'exclusivité de la distribution en France et au Québec des documents publiés sous leur autorité.

b) *Les institutions*

Les entretiens ont également permis un échange de vues sur le fonctionnement des institutions qui régissent la coopération franco-québécoise, notamment la Commission permanente, la Commission mixte ACTIM (Association de coopération technique, industrielle et économique), l'Office franco-québécois pour la jeunesse et les comités, commissions ou autres organismes qui leur sont rattachés.

Ces organismes conserveront leur caractère paritaire et leur souplesse actuelle de façon à s'adapter parfaitement aux orientations et aux programmes nouveaux qui ont été arrêtés au cours de la visite du Premier ministre du Québec.

c) *Les domaines d'intervention*

Les deux parties se félicitent des progrès accomplis dans la conception et la réalisation des programmes depuis quelques années. La coopération rejoint maintenant un nombre de plus en plus considérable de domaines d'intervention des deux gouvernements. Les programmes portent sur des sujets aussi nombreux et variés que l'éducation, la culture et la langue française, l'économie, les affaires sociales, la recherche scientifique, la gestion et les communications.

Cette coopération devra évoluer constamment en fonction des priorités internes de chaque pays et de la nécessité d'accroître le caractère réciproque des échanges.

En ce qui concerne les programmes nouveaux à appliquer, les décisions suivantes ont été prises. Elles portent sur:

- le français, langue de la technique et du travail,
- la coopération industrielle,
- les transports,
- les richesses naturelles,
- les communications,
- la mobilité de la main-d'oeuvre.

## 2 - Le français, langue de la technique et du travail

La France et le Québec entendent collaborer dès le début de la mise en oeuvre de la Loi sur la langue officielle, récemment adoptée par l'Assemblée nationale du Québec.

Cette législation prévoit notamment la création d'une Régie de la langue française et lui confie la responsabilité d'un ensemble de mesures destinées à assurer que le français devienne effectivement la langue de la technique et du travail.

Les organismes paritaires institués au cours des dix dernières années pour diriger la coopération franco-québécoise, et ceux dont la création pourrait s'avérer nécessaire, collaboreront étroitement à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la coopération sur ce terrain nouveau.

Dans cette perspective, il a été décidé que le programme d'échanges comporterait les quatre volets suivants:

### a) *La francisation des entreprises*

Les expériences-pilotes menées au cours des dernières années par l'Office de la langue française du Québec dans une quinzaine d'entreprises ont révélé que le processus de francisation d'une entreprise (pour l'obtention du certificat prévu par la Loi sur la langue officielle) s'effectue en plusieurs étapes dont l'importance dépend de la situation générale de l'entreprise au moment où elle s'y engage et de la conjoncture dans laquelle elle est placée.

Des programmes de coopération seront établis et adaptés à chacune de ces étapes, contribuant ainsi au succès de l'ensemble. À titre d'exemple, on peut mentionner les types d'échanges suivants:

#### *Missions en France*

- missions permettant aux techniciens, aux ingénieurs et au personnel-cadre des entreprises québécoises d'observer sur place le fonctionnement de sociétés dans le même secteur d'activités et d'identifier la nature et les modalités des échanges à entreprendre;
- missions terminologiques destinées aux agents de francisation prévus par la loi 22.

#### *Missions au Québec*

- missions d'ingénieurs et de cadres français qui contribueront sur place au processus de francisation;
- missions d'ingénieurs et de cadres français qui collaboreront à l'implantation du français dans des usines ou des unités de production nouvelles.

Ces divers moyens seront mis à la disposition des entreprises en fonction des programmes de francisation établis par la Régie de la langue française.

### b) *La francisation des ateliers*

### *et des laboratoires scolaires*

Parallèlement au soutien qu'elle apportera à la francisation des entreprises, la France contribuera aux initiatives québécoises visant à favoriser la diffusion d'une culture technique d'expression française dans l'enseignement technique et professionnel au niveau de l'enseignement secondaire et des collèges d'enseignement général et professionnel.

Le programme de stages prévus à cet effet comportera des cours et des séjours dans des entreprises et dans des institutions françaises, en particulier dans les instituts universitaires de technologie (IUT) et les lycées techniques.

Les stagiaires seront recrutés en priorité dans les disciplines choisies par la Régie de la langue française de concert avec le ministère québécois de l'Éducation en fonction des secteurs où la francisation des entreprises est déjà engagée ou à la veille de l'être.

### c) *La terminologie*

Les entreprises et les institutions d'enseignement, en particulier les ateliers et les laboratoires scolaires, auront accès à la terminologie propre à chacune des disciplines. Les sources seront rendues rapidement accessibles et constamment mises à jour. Une attention particulière sera accordée à la création et à la diffusion rapides des néologismes.

Pour répondre à ce besoin, la France et le Québec se concerteront en vue d'accroître la coopération déjà amorcée depuis plusieurs années, et de doter les organismes mandatés de part et d'autre des moyens appropriés afin qu'ils puissent jouer leur rôle de coordination.

### d) *L'information scientifique et technique*

Dans le prolongement des initiatives déjà réalisées afin de favoriser l'accès des entreprises et de leur personnel à l'information scientifique et technique disponible de part et d'autre, sera mis sur pied un système d'échange de banques de données par lequel les fonds français seront accessibles au Québec et les fonds québécois en France. L'échange couvrira l'achat des fonds documentaires, leur traitement et leur diffusion.

Le maître-d'oeuvre du programme sera au Québec le Centre de diffusion de l'information scientifique et technique française (Informatech) et en France le Bureau national d'information scientifique et technique (BNIST), en collaboration avec le ministère des Affaires intergouvernementales et le ministère des Affaires étrangères.

\*

\*\*

L'objectif visé par cet ensemble de mesures de coopération est de fournir dans les plus brefs délais aux différents secteurs de l'économie québécoise la disposition des instruments qui permettront aux entreprises de réaliser elles-mêmes toutes les opérations découlant de la législation adoptée par l'Assemblée nationale du Québec.

Aussi a-t-il été convenu que les actions prévues au titre de la francisation des entreprises et des ateliers scolaires se répartiront en principe sur une période de cinq ans.

### *Programme de cinq ans*

Dès le début de l'année 1975, il sera procédé à des échanges de missions dont le but sera de préciser les modalités du programme et de mettre en place les mécanismes requis.

Des projets-pilotes à la fois dans le secteur des entreprises et dans celui des ateliers scolaires sont également prévus à compter du printemps 1975.

À la lumière des données ainsi recueillies, la Commission permanente de coopération franco-qubécoise arrêtera les modalités et le calendrier des opérations à prévoir pour l'ensemble du plan quinquennal.

### *Animation et coordination*

En raison de l'ampleur et de la diversité des opérations et du nombre d'organismes et de milieux impliqués dans ce programme, le ministère des Affaires intergouvernementales et le ministère des Affaires étrangères prendront les dispositions voulues pour assurer l'animation, la coordination ainsi que la programmation des opérations dans les meilleures conditions d'efficacité et affecteront à cette fin le personnel nécessaire.

### **3 - La coopération industrielle**

Les entretiens ont permis de faire le point sur la coopération économique entre la France et le Québec, en particulier dans le domaine industriel. Les parties se sont plu à constater les progrès réalisés depuis quelques années avec le concours d'organismes publics, en particulier l'ACTIM et la Direction de la coopération du ministère des Affaires intergouvernementales, ainsi que les services économiques et commerciaux des deux gouvernements dans chaque pays.

Le bilan est fort positif. À cet égard les deux parties se sont félicitées de la décision d'achat par la France de cinq avions CL-215 (CANADAIR). Bien que la coopération économique n'ait pas encore donné tous ses fruits, des résultats intéressants ont été relevés dans les cas d'associations entre entreprises industrielles. Ainsi ont été particulièrement mentionnées les possibilités d'entente dans le domaine de la production de pâte à papier et de papier. Il a été constaté que ce type d'accord convient particulièrement à la situation des économies française et québécoise.

Le Québec a fait part de l'évolution de sa politique industrielle. Il ne recherche plus l'implantation pure et simple d'entreprises étrangères, mais des accords industriels. Il s'oriente de plus en plus vers la mise en chantier de grands projets, moteurs du développement dans lesquels les secteurs privé et public seront impliqués.

À la lumière de ces données, il a été jugé souhaitable de susciter en priorité la conclusion d'ententes industrielles entre des sociétés françaises et québécoises conduisant à des implantations nouvelles ou au développement d'entreprises existantes. Ces accords permettront le transfert de technologies et renforceront les entreprises de chaque pays de même qu'ils contribueront au développement et à la diversification de nos échanges.

Un intérêt particulier sera accordé aux entreprises dont la production est orientée vers les secteurs suivants:

- électricité et électronique,
- chimie et pétrochimie,
- agro-alimentaire,
- transformation des ressources minières et forestières,
- transport,
- environnement et contrôle de la pollution,
- construction et bâtiment,
- communications,
- sports et loisirs.

Il a été convenu de favoriser la conclusion d'ententes entre des bureaux d'ingénierie en vue de réaliser des projets communs au Québec, en France et dans des pays en voie de développement.

Pour appuyer le travail des divers instruments actuels de la coopération franco-qubécoise, il a été également convenu d'instituer un groupe franco-qubécois de coopération industrielle relevant du ministère québécois des Affaires intergouvernementales et du Secrétariat d'État français au Commerce extérieur, dont le mandat général sera de susciter l'accroissement de la coopération industrielle entre la France et le Québec. Le groupe sera chargé:

- a) d'identifier les secteurs d'intervention les plus prometteurs, compte tenu de la conjoncture;
- b) d'assurer la coordination continue entre les services français et québécois;
- c) de promouvoir les contacts requis entre les organismes les plus représentatifs du monde des affaires dans les deux pays;
- d) de faciliter les communications appropriées entre les institutions juridiques, financières ou techniques (conseillers juridiques, ingénieurs-conseils, institutions bancaires) généralement associées à la conclusion d'un accord industriel;
- e) de rassembler les informations nécessaires sur la législation, la réglementation et les pratiques en usage dans les deux pays, qui encadrent ou ont une incidence sur la mise en place ou le fonctionnement des entreprises industrielles dans les deux pays.

### **4 - Les transports**

Les entretiens ont révélé la possibilité qui s'offre à la coopération franco-qubécoise dans un domaine particulièrement significatif pour l'économie des deux pays, celui du développement des transports.

Déjà amorcée dans certains secteurs, cette coopération a produit des résultats importants, notamment en ce qui concerne la fabrication du matériel roulant. Elle pourrait s'étendre à tous les secteurs du transport, qu'il soit terrestre, maritime ou aérien.

#### *a) Les transports terrestres*

Il a été pris acte des résultats de l'association de firmes françaises et québécoises en ce domaine, qui a permis la

construction du métro de Montréal et qui est à l'origine de l'attribution d'un contrat récent pour la construction d'une nouvelle série de wagons de métro.

Le transport urbain et en général le transport de voyageurs sont appelés à connaître au Québec et au Canada, par la volonté commune des gouvernements fédéral et québécois, un développement rapide. La France et le Québec reconnaissent l'intérêt qu'ils ont à favoriser une association des entreprises et des organisations spécialisées dans ce domaine, notamment dans le transport ferroviaire.

#### b) *Les transports maritimes*

La croissance et l'équipement du réseau des ports du Québec pourraient largement bénéficier de l'expérience acquise par la France, notamment dans l'aménagement des infrastructures industrielles portuaires.

Le projet de doter le Québec d'un port en eau profonde sur le Saint-Laurent a retenu l'attention. Les études préalables seront poursuivies en commun.

#### c) *Les transports aériens*

Les entretiens ont porté sur l'avenir du nouvel aéroport de Montréal, Mirabel. Le Premier ministre du Québec a fait part aux autorités françaises des projets résultant de l'action concertée des gouvernements québécois et fédéral qui accompagnent sa mise en place.

Les gouvernements français et québécois détermineront comment ils pourraient, avec le concours des organismes relevant de leur compétence, permettre à Mirabel de remplir sa vocation de grand port d'entrée du fret aérien transporté au-dessus de l'Atlantique Nord.

### **5 - Mobilité des personnes**

La France et le Québec prendront des dispositions pour accroître la mobilité des travailleurs, en particulier dans les secteurs où existent de la main-d'oeuvre disponible dans un pays et des besoins dans l'autre.

Dans cette perspective, il a été décidé d'instituer un mécanisme permanent de communication et de consultation entre les organismes habilités du ministère français du Travail et les services compétents de la Délégation générale du Québec à Paris. Son mandat sera d'identifier les secteurs où il y a complémentarité, de parvenir à une mise en compensation structurée des offres et des demandes, d'influencer l'action des employeurs et des demandeurs d'emploi, et enfin de provoquer une harmonisation des législations et des réglementations afin de supprimer les obstacles qui restreignent la mobilité des travailleurs.

Il sera procédé à l'étude des mesures à prendre en vue d'assurer la couverture sociale des déplacements temporaires ou permanents de main-d'oeuvre d'un pays à l'autre, en particulier pour permettre la préservation des droits acquis en matière de pensions.

### **6 - Les richesses naturelles**

Au cours des entretiens qui ont porté sur le problème de l'approvisionnement en matières premières et de la mise en valeur des richesses naturelles, il est apparu que la coopération franco-québécoise dans ce domaine pourrait être

grandement accrue.

Les parties ont souligné leur intérêt pour deux exemples récents de coopération: l'association d'organismes publics français et québécois avec d'autres partenaires pour la recherche de minerai d'uranium sur le territoire administré par la Société de développement de la baie James d'une part, l'étude préliminaire de "praticabilité" actuellement en cours en vue de la construction d'une usine d'enrichissement d'uranium, d'autre part.

#### a) *L'enrichissement de l'uranium*

Sur ce dernier point, l'ampleur des moyens requis pour la mise en oeuvre d'un tel projet, aussi bien au titre des capitaux et de l'énergie hydroélectrique, qu'au titre de l'équipement et de la main-d'oeuvre, a été mise en relief. Il a donc été convenu de procéder de part et d'autre à une évaluation rigoureuse des avantages que ce projet pourrait comporter pour les deux économies, les bénéfices escomptés justifiant l'affectation des moyens requis à une telle évaluation.

#### b) *L'exploration minière et la recherche d'hydrocarbures*

Plusieurs autres projets en matière d'exploration minière et de recherche de pétrole et de gaz (éventuellement de transfert et d'utilisation du gaz) ont également fait l'objet d'un examen. Ces projets intéressent du côté québécois trois sociétés d'État: la Société de développement de la baie James (SDBJ), la Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM), d'une part; et la Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP), d'autre part; et du côté français divers organismes publics, dont le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM).

### **7 - Les communications**

#### a) *Satellite Symphonie*

À la veille du lancement du premier satellite *Symphonie*, le Québec a souligné l'intérêt suivi qu'il porte depuis 1967 aux communications par satellite, et, en particulier, à l'ensemble du programme *Symphonie*. Il participera à l'utilisation de ce premier satellite expérimental ainsi qu'à celle de ses successeurs éventuels.

Il a été convenu que, dans le cadre des engagements existants, la France et le Québec identifieront ensemble les utilisations possibles du satellite, détermineront par la suite les modalités de leur coopération en ce domaine et envisageront les problèmes posés par la mise en place des infrastructures requises par cette coopération.

Dès que les conditions techniques le permettront, les téléconférences expérimentales franco-québécoises prévues pour l'année 1975 dans le prolongement de celles qui ont été menées en 1974, pourront utiliser *Symphonie*.

#### b) *Les échanges de programmes et d'émissions de radio et de télévision*

La France et le Québec sont convenus de développer les échanges de programmes et d'émissions de radio et de télévision. À cet égard, des négociations se poursuivront pour déterminer les modalités techniques d'une entente entre l'Office de radio et de télévision du Québec, société d'État, qui diffusera dès le mois de janvier sur ondes hertziennes à Québec et à Montréal, et l'Institut audiovisuel, l'une des

sociétés découlant de la réforme de l'ORTF, en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères de France et les ministères des Communications et des Affaires intergouvernementales du Québec.

Fait à Paris, le 5 décembre 1974.

**Robert Bourassa**

**Jacques Chirac**